

À compter du 1 janvier 2023

Le Conseil d'administration de l'Administration portuaire de Saint John a approuvé par résolution les modifications aux barèmes des droits et tarifs publiés :

- Droits de port : augmentation de 2 %
- Droits d'amarrage : augmentation de 2 %
- Débit : augmentation de 2 %
- Droits de quai : augmentation de 2,5 %

**Exception** : Augmentation du tarif sur les conteneurs américains à : 6,00 \$ pour 20' et 9,00 \$ pour 40'

**Ajout** : Tarif sur les composantes d'éoliennes en mer - Tarifs indiqués à 40 % de moins que les marchandises diverses NES 2023.

- Frais accessoires : augmentation de 2,5 %.  
(Plus amples renseignements dans l'avis en ligne)

**De plus, les frais de gestion des travaux de dragage d'entretien ont été fixés à :**

Zone 1 : 0,3721 par tonne brute

Zone 2 : 0,0220 par tonne brute

**Nouveau**: Mise en œuvre de la remise d'incitation verte : 10 % de réduction sur l'amarrage pour un navire enregistré auprès de l'IAPH Environmental Ship Index (Plus amples renseignements dans l'avis en ligne)

Tous les barèmes des droits et tarifs portuaires sont affichés sur le site Web de l'Administration portuaire: [www.sjport.com](http://www.sjport.com).

Les personnes souhaitant présenter des observations au sujet des tarifs peuvent envoyer leurs commentaires écrits au soussigné, à l'adresse ci-dessous.

Craig Bell Estabrooks, président-directeur général  
Port Saint John

111, rue Water | Saint John, NB E2L 0B1

